

Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue  
Séance ordinaire du conseil  
Lundi 11 avril 2022, 19h30

Sont présents : M. Richard Baril M. Jean-Luc Boisclair  
M. Nicolas Goulet Mme. Marie-Pier Bourassa  
M. Jean-François Jodoin Mme Noémi Robitaille

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Guy Dupuis. Monsieur Gabriel Pinard, directeur général et greffier-trésorier assiste à la séance à titre de *secrétaire*.

2022-04-063

02 Ordre du jour

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal du mois de mars 2022
- 04 ADMINISTRATIF
  - 04.1 Approbation des comptes
  - 04.2 Rapport des opérations conclues des parties liées
  - 04.3 Services professionnels – achat regroupé assurances collectives
  - 04.4 Procuration relative à la communication de renseignements
- 05 LÉGISLATIF
  - 05.1
- 06 URBANISME
- 07 HYGIÈNE DU MILIEU
- 08 VOIRIE
  - 08.1 Soumission (réparation asphalte, fuite d'eau)
  - 08.2 Soumission (travaux de pavage, réparation routes municipales)
- 09 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 10 LOISIRS & CULTURE
- 11 CORRESPONDANCE
  - Liste permis émis mars 2022
  - Avis demande permis alcool Au Pâturage - Espace gourmand
- 12 Varia
  - 12.1
- 13 Suivi des comités
- 14 Période de questions
- 15 Levée de la séance

Il est proposé par Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert à tout autre sujet pertinent.

Adoptée

2022-04-064

**03 Adoption des procès-verbaux du mois de mars 2022**

Il est proposé par Nicolas Goulet et unanimement résolu par ce conseil d'adopter les procès-verbaux du mois de mars 2022, tel que présentés et sans lecture.

Adoptée

**04 ADMINISTRATIF**

2022-04-065

**04.1 Approbation des comptes**

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale adjointe certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des comptes fournisseurs au montant de 72 545.07 \$ ;

Il est proposé Richard Baril et unanimement résolu par ce conseil d'adopter ces comptes et d'autoriser la direction à en effectuer le paiement dans les délais requis conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

Adoptée

2022-04-066

#### **04.2 Rapport des opérations conclues des parties liées**

**CONSIDÉRANT** que le conseil doit déposer un rapport concernant toutes les relations et opérations de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue avec des parties liées pour la direction générale, les membres du conseil municipal, de leurs conjoints et leurs enfants à charge en matière de contrats municipaux, conformément aux exigences des normes comptables canadiennes pour le secteur public;

Il est proposé par Jean-François Jodoin et unanimement résolu par ce conseil :

- **QUE** monsieur Gabriel Pinard, directeur général et greffier-trésorier, dépose le rapport des opérations conclues avec des parties liées ;
- **D'AUTORISER** monsieur Gabriel Pinard, directeur général, et monsieur Guy Dupuis maire, à signer pour et au nom de la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue, tous les documents respectant la présente résolution en permettant de lui donner effet.
- **De** transmettre une copie des documents à la firme comptable Groupe RDL.

Adoptée

2022-04-067

#### **4.3 Services professionnels – achat regroupé assurances collectives**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Perpétue a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire se joindre à ce regroupement ;

**ATTENDU QUE** conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

**ATTENDU QUE** ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

**ATTENDU QUE** l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022

IL EST proposé par Richard Baril et unanimement résolu par ce conseil :

- QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;
- QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

- QUE la Municipalité s’engage à fournir à l’UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l’appel d’offres ;
- QUE la Municipalité s’engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;
- QUE la Municipalité s’engage à payer à l’UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité ;

2022-04-068

**04.4 Procuration relative à la communication de renseignements**

Il est proposé par Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil :

- Que monsieur Guy Dupuis, maire de la Municipalité Paroisse de Sainte-Perpétue (ci-après le représentant) soit autorisé à signer, au nom de la municipalité Paroisse de Sainte-Perpétue, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.
- QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer aux représentants les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

Adoptée

**05 LÉGISLATIF**

**06 URBANISME**

**06.1 demande de l’entreprise Thibault Capital Inc.**

**D’UTILISATION TEMPORAIRE PERMETTANT UNE TOLÉRANCE DES ACTIVITÉS POUR CAUSE EXCEPTIONNELLE – RÈGLEMENTS D’URBANISME**

---

**CONSIDÉRANT QUE** l’entreprise Thibault Capital inc. Était situé au 75, rue Hector à Pierreville et que l’entreprise a été détruite par un sinistre;

**CONSIDÉRANT QUE** leur bâtiment leur servant d’usine, de bureaux et d’entrepasage a été incendié en 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 5 231 184 (# 3450, rang Saint-Joseph à Sainte-Perpétue) est situé dans la zone A-05;

**CONSIDÉRANT QUE** le temps nécessaire à la reconstruction (pandémie, pénurie de matériaux de construction et de main-d’œuvre) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les délais occasionnés par les réclamations aux assurances;

**CONSIDÉRANT QUE** les délais de réalisation de plans/devis et d’appel d’offres pour les travaux de reconstruction;

**CONSIDÉRANT QUE** les inconvénients liés à la pandémie;

**CONSIDÉRANT QUE** le bail de location d’une durée de 12/24 mois ;

- CONSIDÉRANT QU'** il n'y aura pas d'entreposage extérieur;
- CONSIDÉRANT QU'** il n'y aura pas de conteneurs à l'extérieur;
- CONSIDÉRANT QUE** toutes les activités de dérouleront à l'intérieur;
- CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment servira à Thibault Capital inc.;
- CONSIDÉRANT QUE** les activités ne devront pas causer de nuisances pour le voisinage;
- CONSIDÉRANT QUE** les activités ne causeront pas de nuisances environnementales;
- CONSIDÉRANT QUE** si les activités se poursuivent au-delà de ce délai, une demande de modification du règlement de zonage en conformité avec le schéma d'aménagement de la MRC sera nécessaire;
- CONSIDÉRANT QU'** une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ sera également nécessaire;

Il est proposé par Nicolas Goulet et unanimement résolu par le conseil..... de tolérer de façon temporaire, pour une durée de 12/24 mois, les activités de Thibault Capital inc. sur le lot 5 231 184.

Adoptée

## **07 HYGIÈNE DU MILIEU**

### **08 VOIRIE**

2022-04-069

#### **08.1 Soumission (réparation asphalte, fuite d'eau)**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres, par voie d'invitation, à trois (3) entrepreneurs concernant les travaux de pavage suite aux fuites d'eau ;

**CONSIDÉRANT** la réception de trois (3) soumissions.

Il est proposé par Jean-François Jodoin et unanimement résolu par ce conseil d'octroyer le contrat de pavage à Smith Asphalte ins, situé au 710 Notre Dame, Bon Conseil, aux conditions et prix détaillés au bordereau de soumission #13834 du 7 avril 2022.

Adoptée

2022-04-070

#### **08.2 Travaux de pavage 2022 (réparation routes municipales)**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres, par voie d'invitation, à trois (3) entrepreneurs concernant les travaux de réparation des routes municipales ;

**CONSIDÉRANT** la réception de trois (3) soumissions;

**Considérant** l'ampleur des travaux,

Il est proposé par Marie -Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil de procéder par appel de soumission publique dans le système gouvernementale SEAO

Adoptée

## **09 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**10 LOISIRS ET CULTURE**

**11 CORRESPONDANCE**

Le directeur général expose les sujets de correspondance générale reçus tels que mentionnés à l'ordre du jour.

**12 VARIA**

**13 Suivi des comités**

L'ensemble des élus présents échangent sur les différents comités auxquels ils sont mandatés en lien avec leur fonction.

**14 Période de questions**

2022-04-071

**15 Levée de la séance**

Il est proposé par Jean-François Jodoin et unanimement résolu par ce conseil de lever la séance à 20h17.

Adoptée

*« Je, Guy Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

---

Guy Dupuis  
Maire

---

Gabriel Pinard  
Directeur général